
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le lundi 7 mai 2012 à 15 h 15
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Gérald Tremblay, Maire de la Ville
M. Michael Applebaum, Président du comité exécutif
M. Richard Deschamps, Vice-président du comité exécutif
M. Alan DeSousa, Vice-président du comité exécutif
Mme Manon Barbe, Membre du comité exécutif
M. Michel Bissonnet, Membre du comité exécutif
Mme Jocelyn Ann Campbell, Membre du comité exécutif
M. Gilles Deguire, Membre du comité exécutif
Mme Mary Deros, Membre du comité exécutif
Mme Helen Fotopulos, Membre du comité exécutif
M. Claude Trudel, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Guy Hébert, Directeur général
Me Jean-François Milot, Avocat chef d'équipe - Direction du greffe
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Cette séance extraordinaire du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

CE12 0654

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 7 mai 2012.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE12 0655

Il est

RÉSOLU :

1- de mandater la Commission de la sécurité publique afin de tenir une étude en public le 28 mai 2012 à 14h, pour recevoir des commentaires des citoyens en regard du projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la prévention des troubles de la paix, de la sécurité et de l'ordre publics, et sur l'utilisation du domaine public (R.R.V.M. chapitre P-6) »;

- 2- de mandater la Commission de la sécurité publique afin qu'elle procède à l'évaluation de l'efficacité et de la pertinence de ladite modification au règlement et qu'elle soumette ses recommandations au comité exécutif, et ce, quatre ans après l'entrée en vigueur de la présente modification au règlement;

le tout conditionnel à l'adoption par le conseil municipal de la modification au règlement.

- 3- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la prévention des troubles de la paix, de la sécurité et de l'ordre publics, et sur l'utilisation du domaine public (R.R.V.M. chapitre P-6) » afin d'interdire les cagoules et autres façons de se masquer le visage, sauf pour motifs raisonnables, pendant les manifestations, d'exiger l'itinéraire des manifestations, d'harmoniser le montant des amendes et d'étendre son application à l'ensemble du territoire municipal, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1120079001

Levée de la séance à 15 h 28

70.001

Les résolutions CE12 0654 et CE12 0655 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Michael Applebaum
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville